

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10/07/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

**DELIB 2020.07.20.14**

**OBJET : Demande de subvention de l'atelier "POTAGEONS ENSEMBLE" auprès du Département de l'Isère**

L'Atelier POTAGEONS ENSEMBLE, situé aux Jardins du Merlet a été créé en 2011 afin de proposer aux St Quentinnois une activité de jardinage en groupe sur une parcelle collective.

Dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, le travailleur social utilise cet outil en orientant les personnes les plus éloignés de l'emploi pour :

- Retrouver un rythme de vie, un cadre et des exigences de travail
- S'impliquer dans le montage et la réalisation de projets collectifs
- Favoriser la prise d'initiatives, l'entraide, l'engagement
- Valoriser des compétences et développer la confiance en soi

Pour certaines personnes, cet atelier est une étape intermédiaire à la reprise d'emploi. A ce titre, une subvention d'un montant de 5000€ auprès du Département peut être sollicitée.

L'octroi de cette subvention permettrait de financer des animations thématiques avec l'intervention de professionnels.

L'obtention d'une subvention de 5000€ représenterait 20% du budget total annuel de l'Atelier POTAGEONS ENSEMBLE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la Conférence Territoriale des Solidarités**
- **Autorise le Maire ou son représentant à établir un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère**

- **Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 20/07/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 23 juillet 202023/07/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200720-lmc17166-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.